

Direction Générale
Division Achats, Moyens et Patrimoine
Direction Moyens et Logistique
Réf : AT/DG/DAMP/DML/SEC/505/2025

Alger le : 17 AVR. 2025

**A Monsieur le Directeur Technique d'URBAB
CENTRE D'ETUDES ET DE REALISATIONS EN
URBANISME DE BLIDA**

Objet : Mise en demeure N°02

PJ : Article 23 du contrat à commande N° AT/DG/DAMP/C14/2020

Nous tenons à attirer votre attention sur le **contrat à commande N° AT/DG/DAMP/C14/2020** ainsi que son **Avenant N°1, l'Ordre de Service N° 014/2020** notifié le 20/12/2023, la **lettre de commande** date le 19/12/2023, et la **Mise en demeure N°01** établie le 20/06/2024. Ces documents concernent la mission de suivi de la réalisation d'un bloc administratif R+3 avec sous-sol au niveau de la direction général d'Algérie Telecom.

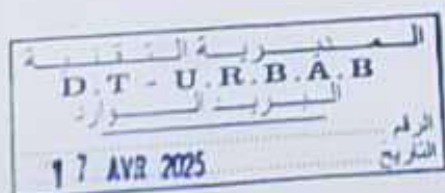
Compte tenu du non-respect de l'engagement pris par les représentants de votre BET qui consiste une présence quotidienne et permanente sur le chantier, comme stipulé dans **l'article 23** du contrat précité, et ce, afin d'assurer un suivi rigoureux et un contrôle efficace de la qualité des travaux.

Vu **l'importance du projet**, le BET est mis en demeure de :

- Assistance permanente et quotidienne sur le chantier ;
- Renforcer les moyens humains selon la nature des travaux a réalisé.

À défaut, des mesures correctives seront prises à l'encontre de votre bureau d'étude, conformément aux clauses contractuelles en vigueur.

Dans l'attente de votre réaction diligente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Signature of the Director of Means and Logistics, Sté Ali TAÏBI.